

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE DOMONT
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2023/032

DECISION DU MAIRE

Ateliers éveil musical du 25 mars 2023

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment son article L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le devis en date du 23/02/2023 proposé par l'association « ECLAT DE RIRE » sise 11 résidence La Roseraie, 27420 CAHAIGNES, pour 2 séances d'éveil musical « Histoire contée musicale » à 10h00 et 11h00 le samedi 25 mars 2023, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 180,00 €,

DECIDE

Article 1^{er} : Autorise la signature du devis en date du 23/02/2023 proposé par l'association « ECLAT DE RIRE » sise 11 résidence La Roseraie, 27420 CAHAIGNES, pour 2 séances d'éveil musical « Histoire contée musicale » à 10h00 et 11h00 le samedi 25 mars 2023, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 180,00 €.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 611 – gestionnaire Médiathèque.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 20/03/2023

MAIRIE DE Le Maire,
Val d'Oise



Céline VILLECOURT